

Newsletter VSGS 2020/1 du 19. août 2020

Madame, Monsieur,

Depuis 2011, douze grands gestionnaires de réseaux de distribution suisses collaborent au sein de l'Association Smart Grid Suisse (VSGS) pour développer le réseau de distribution du futur. Nous venons d'adopter une nouvelle orientation stratégique et une nouvelle présentation.

Les développements technologiques et sociétaux de ces dernières années ont montré que tous les groupes d'intérêt devaient être impliqués dans le processus de conception du réseau de distribution. Le VSGS se voit comme un interlocuteur et un centre de compétences pour tous types de questions relatives aux réseaux de distribution, et s'engage pour que le développement du réseau de distribution soit prospectif, homogène, sûr, durable et basé sur des standards communs. Il procède pour cela de façon ouverte, équitable et transparente. Il invite toutes les parties prenantes, y compris vous, à participer activement.

Nous sommes très heureux de vous faire parvenir la première lettre d'information du VSGS, qui sera en principe envoyée quatre fois par année. Nous serions heureux de vous garder parmi nos abonnés. Si vous ne le souhaitez pas, vous trouverez un lien de désabonnement à la fin de ce message.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou suggestion. Consultez également notre nouveau site web : www.smartgrid-suisse.ch.

Cordialement,
Maurus Bachmann et Andreas Beer
Directeurs du VSGS

Construire ensemble le réseau de distribution de l'avenir

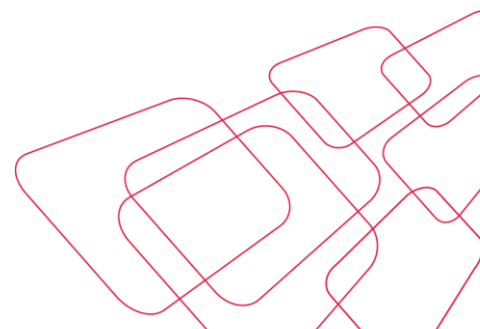


Informez-vous en détails sur [nos thématiques](#) relatives au [réseau de distribution du futur](#).

Prise de position concernant la révision de la Loi sur l'énergie (LEne)

Le VSGS soutient les modifications de la LEne proposées, ainsi que l'objectif visant à rendre possible la production et l'utilisation d'électricité renouvelable. En tant que centre de compétence pour les réseaux de distribution, nous contribuons activement à la réalisation des objectifs en identifiant les défis et les mesures ainsi qu'en élaborant des solutions. À cette fin, le VSGS exige les compétences et la marge de manœuvre nécessaires pour les opérateurs de réseau. Parmi les conditions-cadres requises figure la possibilité de limiter la puissance d'injection PV (A ce sujet, voir le livre blanc ci-dessous). Pour qu'un réseau intelligent ou « Smart Grid » fonctionne correctement, il est essentiel que les opérateurs de réseau puissent impliquer leur clientèle et influencer son comportement de consommation. Pour cela, nous avons besoin du soutien de la politique et de la législation.

Consultez la [réponse du VSGS à la procédure de consultation](#) sur la révision de la Loi sur l'énergie (LEne) (en allemand).



Effets de redistribution dus à la réduction des coûts d'utilisation du réseau liée à l'autoconsommation

La réglementation de l'autoconsommation et le regroupement dans le cadre de la consommation propre sont deux mesures visant à promouvoir les installations photovoltaïques (PV). Avec la tarification actuelle, certains utilisateurs du réseau ayant recours à l'autoconsommation sont exemptés des coûts de réseau, alors que ceux-ci ne sont pas réellement réduits. Cela conduit à une redistribution des coûts de réseau sur les autres utilisateurs du réseau. Dans notre livre blanc, nous expliquons cet effet de redistribution, jusqu'à ce jour non transparent, et nous quantifions le montant de cette subvention supplémentaire.

Consultez le [livre blanc](#) « Effets de redistribution dus à la réduction des redevances d'utilisation du réseau du fait de l'autoconsommation » (en allemand).

Limitation de la puissance d'injection PV

La Stratégie énergétique 2050 prévoit une augmentation massive des installations photovoltaïques (PV). La révision de la Loi sur l'énergie (LEne) fixe un objectif de 24,2 TWh de production d'énergie par les installations PV d'ici 2050. Les installations photovoltaïques alimentent généralement le réseau de manière simultanée et n'atteignent leur puissance maximale que durant de courtes périodes. Cela constitue un défi de taille pour le réseau de distribution. Une façon d'atténuer les effets de l'injection de courant photovoltaïque, tout en permettant des volumes de production supérieurs pour une même expansion, consiste à limiter la puissance maximale d'injection photovoltaïque. Le VSGS propose d'inscrire cette possibilité dans la loi. Dans notre livre blanc, nous expliquons pourquoi une limitation de l'injection photovoltaïque est judicieuse, tant d'un point de vue macro-économique qu'en termes de politique énergétique, et comment la mettre en œuvre de manière optimale.

Consultez le [livre blanc](#) « Limitation de l'injection de courant photovoltaïque » (en allemand).

